

Postgasse 68
Case postale
3000 Berne 8
Téléphone +41 31 633 75 91
Télécopie +41 31 633 75 97
communication@be.ch
www.be.ch

Berne, le 16 juin 2016

(Rmu 455048)

Communiqué de presse du Conseil-exécutif

Gens du voyage

Des crédits pour la planification et la réalisation d'aires de séjour

Le Conseil-exécutif du canton de Berne propose au Grand Conseil l'octroi de deux crédits pour la planification et la réalisation de nouveaux emplacements destinés aux gens du voyage suisses et étrangers. Des aires de séjour d'un coût d'environ 2,655 millions de francs devraient voir le jour à Cerlier, Muri et Herzogenbuchsee pour les gens du voyage suisses. Un montant de quelque 9,31 millions de francs est prévu pour la réalisation d'une aire de transit réservée aux gens du voyage étrangers à Meinisberg.



Les gens du voyage forment une minorité nationale reconnue en Suisse. Les autorités ont en conséquence l'obligation de mettre suffisamment de places de séjour à leur disposition afin qu'ils puissent perpétuer leur mode de vie. Se conformant à cette obligation, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'allouer deux crédits en vue de la création de nouvelles aires de séjour.

Trois nouvelles zones pour les gens du voyage suisses

Dans le canton de Berne, les gens du voyage suisses disposent actuellement de deux grandes aires de transit définitives à Jegenstorf et Thoun-Allmendigen ainsi que d'aires provisoires à Matten bei Interlaken, Bienne, Berne et Sumiswald pour la saison du voyage, d'avril à septembre. Les sites provisoires devraient être remplacés par des aires définitives. Des mesures doivent aussi être prises en ce qui concerne les zones de stationnement où les gens du voyage passent l'hiver, car les deux grands emplacements de Berne et Bienne sont saturés.

Les nouvelles aires devraient être créées à Cerlier, Muri et Herzogenbuchsee :

- **Cerlier** : un emplacement pour sept unités d'habitation occupées par des gens du voyage suisses durant la mauvaise saison devrait être aménagé dans le périmètre du camping communal. Les sanitaires et les raccordements existent en grande partie, mais doivent être adaptés pour l'hiver. Le conseil communal de Cerlier ne s'oppose pas au projet et approuve le choix du site.
- **Muri** : une aire de séjour et de transit devrait être réalisée sur une parcelle de 3480 m² dans le secteur du Froumholz. Le terrain appartient à la commune et devrait être utilisé toute l'année. Un plan de quartier cantonal garantira la réalisation du point de vue de l'aménagement du territoire. La commune se dit prête à exploiter cette aire.
- **Herzogenbuchsee** : une aire de transit devrait voir le jour près du terrain de football (au lieu-dit « Waldacker »). La parcelle, qui appartient à la commune, est utilisée actuellement

comme parking ou par une école d'éducation canine. La compatibilité d'une utilisation parallèle avec les affectations existantes sera évaluée en cours de projet. La réalisation de l'aire sera sécurisée au moyen d'un plan de quartier communal.

Les coûts d'étude et de réalisation, qui s'élèvent à près de 2,655 millions de francs au total pour les trois sites, sont à la charge du canton. Pour l'essentiel, l'exploitation couvrira les coûts. Le canton garantit toutefois aux communes de financer 80% d'un déficit éventuel. Le cas échéant, les frais nécessaires aux interventions de la Police cantonale relèvent également du canton. La réalisation de ces aires de séjour et de transit n'est pas attendue avant 2017 ou 2018.

Une aire de transit pour les gens du voyage étrangers

Les exigences posées aux aires de séjour pour les gens du voyage étrangers sont très différentes de celles applicables aux Suisses. L'interdiction de discrimination impose cependant de créer des places pour les deux catégories de personnes. Des recherches approfondies de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques ont montré que le site de Meinsberg est celui qui se prêtait le mieux à un accueil des gens du voyage étrangers. Il s'agit d'une parcelle d'environ 12 500 m² située à proximité immédiate de la sortie d'autoroute, qui appartient à l'Office fédéral des routes (OFROU). Une quarantaine de places pouvant accueillir au maximum 120 à 200 personnes pourraient y être réalisées. Il faudra aplanir le terrain, stabiliser le sol, poser des conduites et construire un mur de sécurité pour séparer le site de l'installation de tir adjacente. Un plan de quartier cantonal devrait être édicté pour apporter une garantie en termes d'aménagement du territoire.

Les coûts de planification et de réalisation de chiffreront à quelque 9,31 millions de francs au total. Ils sont relativement élevés par rapport à ceux des aires de séjour des gens du voyage suisses, car un tel site doit accueillir des groupes plus importants. Les surfaces à consolider et à équiper (eau et électricité) sont donc nettement plus grandes. De plus, cette aire nécessiterait plusieurs installations sanitaires séparées. Les coûts de desserte du terrain s'avèrent également plus élevés, car il est éloigné d'autres zones habitées. Enfin, l'aire de transit prévue se trouve dans une zone archéologique protégée. La réalisation mettant à mal les vestiges, elle imposerait des fouilles de sauvetages préalables. Les coûts de planification et de réalisation sont à la charge du canton. Ce dernier assumera aussi tous les frais d'exploitation non couverts. La ville de Bienne s'est déclarée prête à exploiter l'aire de transit. La réalisation n'interviendra pas avant 2019.